



EPI

Espaces pédagogiques interactifs



Dupliquer son espace de cours en quelques minutes

A la fin d'une année universitaire ou à la rentrée, si vous souhaitez conserver la structure et les documents de votre espace de l'année précédente, vous pouvez le dupliquer.

Cette opération peut prendre 2-3 minutes par espace et vous permet de conserver votre ancien espace (inaccessible aux étudiant·es) et de le dupliquer sans ses données utilisateur·rice·s (devoirs, contributions aux forums, etc.) pour la nouvelle année.



Lancer l'assistant de création

Lancez l'assistant de création

Dans la colonne de droite :

Cliquez sur « **Création de cours** »

puis sur « **Création / duplication** ».

The screenshot shows the EPI platform's dashboard. On the left, under 'Cours consultés récemment', there are three cards: 'epigram anglais', 'Mode d'emploi des EPI', and '- Espace d'autoformation des ...'. A question mark icon is located at the bottom right of this section. On the right, a sidebar titled 'Création de cours' is open, showing three options: 'Assistant création de cours' (selected), '+ Création / duplication' (highlighted with a dashed border), and 'Approbation'. Below this, another section titled 'Accès aux amphis virtuels' features the 'AMPHI VIRTUEL' logo.



Lancer l'assistant de création

Sélectionnez l'option suivante que le cours soit dans l'offre de formation ou non.

Création d'un espace

Étape 1 - démarrage de l'assistant

| Bienvenue, laissez-vous guider par l'Assistant de création

You souhaitez créer un EPI pour :

- Un élément pédagogique de l'offre de formation (CM, TD, Diplôme dans la maquette UFR)
- Un autre besoin en dehors de l'offre de formation (Enseignement transversal, Bibliothèque, Formation des personnels)



Sélectionner la duplication

A l'étape suivante : sélectionnez « Dupliquer l'un de vos EPI ».

Puis, vous avez 2 possibilités :

- soit « Duplication rapide », si votre enseignement dans le ROF n'a pas changé de nom ;
- soit cliquez sur « étape suivante » (pour la duplication « habituelle »)

Création d'un espace

Étape 1 : Création de l'EPI

Vous souhaitez

Crée un nouvel EPI

Dupliquer l'un de vos EPI

EPI vierge (vide)

Vos contenus (textes, documents, fichiers audio-visuels...) sont conservés.
Les activités (forums, devoirs...) sont remises à zéro.
Vos participants sont conservés et les cohortes sont annualisées.

Sélectionnez l'EPI que vous souhaitez dupliquer

Période :

Cours :



Duplication rapide

- Si l'identifiant Apogée (ou ROF) du cours existe toujours dans le cache ROF ;
- si les cohortes concernées existent encore pour l'année courante ;
- si les enseignant.e.s sont les mêmes.

La duplication rapide vous permettra de passer directement à la dernière étape, sinon cliquez sur "étape suivante".

Étape précédente

Étape suivante



Définir la période et l'établissement

Il ne vous reste plus qu'à définir la période pour le nouvel espace (et l'établissement).

Et à vous laisser guider par le reste de l'assistant de création.

N.B.: Si vous dupliquez votre EPI avant septembre, il est possible que les cohortes* de la nouvelle année ne soient pas encore disponibles.

Espaces pédagogiques interactifs

Création d'un espace

Étape 2 - identification de l'espace

Attention : le rattachement détermine l'intitulé de votre espace de cours et sa position dans l'index des EPI de l'UFR.

Catégorie (rattachement(s) de l'espace de cours)

Période : * Année 2025-2026

Établissement : * Paris 1

Elément pédagogique : *

Rechercher un élément pédagogique Rechercher un élément pédagogique dans l'offre de formation de l'établissement Sélectionner la composante	Éléments pédagogiques sélectionnés Rattachement de référence Rattachement(s) secondaire(s)
--	---

*les groupes d'étudiant·es



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1